

Rapport de gestion et quitus au Directeur Général

DELIBERATION CA 2026 M06 19
Conseil d'Administration du 30 juin 2026

Membres délibérants présents :

Mesdames Christelle ADAM, Françoise AUBIN, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Annie GUENNOU, Sylvie GUIGNARD, Michelle HAICAULT, Patrice KERVAON, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Françoise LE MEN, Pascale RIMAURO, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Céline SALLE

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Luc GOUYETTE, Jean-Claude GUILLOT, Patrice KERVAON, Raphaël LE MEHAUTE, Sylvain RICHOMME.

Membre ayant donné pouvoir :

Loïc CAURET donne pouvoir à Madame Gaëlle ROUTIER
Fanny CHAPPE donne pouvoir à Monsieur J Claude DAUPHIN
Loïc LENOUEL donne pouvoir à Madame Nadège LANGLAIS
Sophie LE GALL donne pouvoir à Madame Christelle ADAM
Marie-Chantal NACIRI donne pouvoir à Madame Françoise AUBIN
Martine PÉLAN donne pouvoir à Madame Gaëlle ROUTIER
Valérie RUMIANO donne pouvoir à Madame Sylvie GUIGNARD **(à partir 11 h 50)**

Membres absents sans pouvoir :

M. Bruno BEUZIT
Mme Julie CLOAREC
Mme Viviane GICQUEL
Mme Nicole LECLERC

Membres consultatifs présents :

Mme Véronique ANDRE-ELISABETH - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
M. Pascal LE MAUX, juriste

*Vu l'article R 421-16 3° du Code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'article R 423-28 du Code de la construction et de l'habitation.*

Conformément aux dispositions de l'article R 423-28 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Directeur Général présente un rapport de gestion sur l'exercice 2025 au Conseil d'Administration.

Considérant que le Directeur Général a normalement administré, pendant l'exercice 2025, les finances de Terres d'Armor Habitat.

Considérant que les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 sont régulières, comptabilité sont régulières,

l'ID : 022-272200015-20260630-CA2026M0619-DE

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- De prendre acte de la présentation faite du rapport de gestion, établi pour l'année 2025 par le Directeur Général de l'Office, conformément aux dispositions de l'article R 423-28 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- De donner quitus au Directeur Général pour sa gestion, pendant l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Prend acte de la présentation faite du rapport de gestion ;
- Donne quitus au Directeur Général pour sa gestion, pendant l'exercice 2025.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo